

Affaires autochtones

Secrétariat des affaires autochtones

Coordonnées

Structure

Mandat

Employés

Bureaux

Services

Secrétariat des affaires autochtones

Le Secrétariat des affaires autochtones a été créé en 1999 afin d'améliorer la capacité du gouvernement provincial à prêter une plus grande attention au nombre croissant de questions complexes touchant les affaires autochtones. En novembre 2003, un sous-ministre a été nommé exclusivement aux Affaires autochtones.

Les Affaires autochtones comprennent des questions complexes sur le plan social, économique et juridique. En plus des divers organismes autochtones, on trouve 15 collectivités des premières Nations au Nouveau-Brunswick, 6 collectivités malécites (ou Wolastoqiyik) le long de la rivière Saint Jean et 9 collectivités Mi'kmaq sur les côtes est et nord de la province.

En raison de la nature très variée des questions autochtones, le Secrétariat fait affaires avec de nombreux intervenants, y compris divers ministères fédéraux et provinciaux, des collectivités des Premières Nations et des organismes autochtones. Le Secrétariat sert d'agent de liaison entre le gouvernement provincial et les Premières Nations. Le Secrétariat joue un rôle important au sein du gouvernement provincial pour s'occuper des questions relatives aux Autochtones. Le Secrétariat des affaires autochtones travaille en étroite collaboration avec tous les ministères provinciaux à des questions comme l'environnement, l'éducation, la santé, le logement, les services à l'enfance et à la famille, le sport et la culture, la gestion des ressources naturelles, le développement économique et le renforcement des liens avec les Autochtones.

Le Secrétariat assume la responsabilité des relations avec les Mi'kmaq, les Malécites et les organismes autochtones afin d'assurer l'établissement à long terme de bonnes relations avec les dirigeants autochtones dans la province. De plus, le Secrétariat des affaires autochtones est chargé de l'éducation et de la sensibilisation du public aux questions autochtones et aux différences culturelles ainsi que de mieux faire connaître la culture autochtone au niveau provincial.

Secrétariat des affaires autochtones (Secretariat)

Le Secrétariat des affaires autochtones fournit au ministre responsable des affaires autochtones, ainsi qu'aux différents ministères, de l'information et des conseils sur la planification, l'élaboration de politiques, les communications, la coordination interministérielle et les relations intergouvernementales en ce qui a trait aux affaires autochtones. Il assure la liaison avec les communautés Mi'kmaq et Malécites ainsi qu'avec les organismes autochtones. Enfin, il voit à sensibiliser davantage la fonction publique et le grand public à la culture autochtone.

